

8 mars 2012

Syndicat professionnel des Docteurs en Sciences de la Fonction Publique Hospitalière

S.N.S.H. | CHU de Dijon | Plateau Technique de Biologie | 2 rue Angélique Ducoudray | BP 37013 | 21070 Dijon Cedex
www.snsh.pro | contact@snsh.pro | snsh@chu-dijon.fr | 03 80 29 51 06 et 03 80 29 31 71

Dans le prolongement des contacts initiés et des divers courriers adressés entre autre aux Sénateurs et Députés, le **Sénateur Alain HOUPERT** vient d'adresser une **question écrite au Gouvernement** sur « *la situation professionnelle des docteurs en sciences contractuels de la fonction publique hospitalière* »...

De même nous avons pu rencontrer dernièrement le **Député Bernard DEPIERRE**.

A retrouver dans ce flash info.



« Question écrite au Gouvernement par le Sénateur Alain Houpert »

Question n° 22884 adressée à M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé.

« *Situation professionnelle des docteurs en sciences contractuels de la fonction publique hospitalière* »

« M. **Alain Houpert** attire l'attention de M. le **Ministre du travail, de l'emploi et de la santé** sur la **situation professionnelle des docteurs en sciences contractuels de la fonction publique hospitalière**.

En effet, un sondage à l'échelle nationale vient de mettre en lumière notamment :

- la forte disparité – inter et intra centres hospitaliers universitaires (CHU)– en termes de reconnaissance du diplôme de docteur en sciences, de grille indiciaire de recrutement et d'évolution de carrière, aboutissant au paradoxe que des scientifiques titulaires d'un

doctorat puissent être rémunérés sur des grilles indiciaires identiques à celles de scientifiques bac+5 ;

- le manque de reconnaissance de leurs travaux de recherche médicale alors même que ces chercheurs à part entière concourent à l'augmentation des points SIGAPS des CHU et de leur rôle d'encadrement pour la formation des internes et des doctorants en médecine et pharmacie ;
- ainsi que la généralisation de l'usage de leur grade universitaire de docteur, conformément au processus de Bologne-Sorbonne dont la France est signataire, permettant de prendre toute la mesure de leur rôle au sein des CHU.

C'est pourquoi il lui demande quelles initiatives il envisage de prendre, **en concertation avec leurs représentants nationaux**.

Il le remercie de sa réponse ».

Cette **question** sera **inscrite au Journal Officiel** de même que la **réponse** apportée par le Ministre du Travail de l'Emploi et de la Santé.

Retrouvez la question sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=qSEQ120322884&idtable=q247294%7Cq245207%7Cq243216%7Cq243234%7Cq242036%7Cq252434%7Cq249444%7Cq248076%7Cq247932%7Cq246453&s=08069G&rch=qa&de=19780101&au=20120309&dp=1+an&radio=deau&app=txt&aff=sep&tri=du&off=0&aId=ppr&aId=ppi&aId=cvn>



« *Rendez-vous avec
le Député Bernard
Depierre* »

Le 8 mars dernier, le **Dr Emmanuel FLORENTIN - Président du SNSH** - et le **Dr Gaël BELLIOU - Secrétaire Général du SNSH** - rencontraient, à sa demande, le **Député Bernard DEPIERRE** - Député de la 1ère Circonscription de Côte d'Or.

L'entretien de presque une heure avec M. le Député, ancien Directeur des Ressources Humaines dans l'industrie pharmaceutique, nous a permis d'évoquer les problématiques et les disparités intra et inter CHU des Docteurs en Sciences de la Fonction Publique Hospitalière.

Nous avons pu dresser un tableau complet des conditions d'embauche, des disparités en terme de recrutement, de rémunération mais également de l'étendue des missions des scientifiques et ce à l'appui du sondage national auquel vous avez pris part.

Le Député en a conclu à la **légitimité de la démarche** initiée qui selon lui devra **se conclure, à terme, par l'inévitable reconnaissance d'une catégorie socio-professionnelle** au sein de la Fonction Publique

Hospitalière.

M. DEPIERRE s'est proposé d'intercéder auprès de **M. François SAUVADET** - Ministre de la Fonction Publique - afin que ce dernier puisse nous accorder une entrevue avant la fin de son mandat. Nous avons parallèlement sollicité le cabinet de M. le Ministre afin qu'une audience nous soit accordée.

En conclusion !

Les choses avancent de manière satisfaisante et en tout état de cause **une dynamique est à présent initiée** avec les **pouvoirs publics et nos Ministères de tutelle**.

La période électorale - présidentielle et législative - qui s'ouvre est pour nous l'un des moyens de nous faire entendre et reconnaître.

Quels que soient les résultats des prochaines échéances électorales, nous avons doré et déjà **initié des contacts au niveau du Gouvernement**. Celui qui lui succédera suivra sans aucun doute les contacts initiés, dans un esprit républicain qui fait la force et la cohésion de nos institutions.

Suivez-nous sur :

<http://blog.snsch.pro>

<https://www.facebook.com/pages/Syndicat-National-des-Scientifiques-Hospitaliers-SNSH/198902966835463>



<http://www.viadeo.com/groups/?containerId=0022b8u1ujyyv208>



<https://twitter.com/#!/DrSciencesSNSH>



**Adhérer et faites
adhérer au S.N.S.H. !
Notre cohésion est
notre force !
Créons, ensemble, un
réel esprit de corps !**

www.snsch.pro